

# Le Pêch' Lune de Borex

N°012  
Novembre 2025

Habitants : 1'159  
Superficie : 198 ha  
Habitants : les borésiens



**élections  
communales  
générales 2026**  
Canton de Vaud

## Edito - 5 ans de Pêch'Lune... et l'heure du renouveau

Cinq ans déjà que *Le Pêch'Lune* éclaire notre vie communale, tisse des liens entre les habitants, raconte nos projets, nos fêtes, nos engagements. Cinq ans, c'est aussi le temps d'une législature. Celle de 2021–2026 touche à sa fin et, avec elle, vient le moment de renouveler nos autorités communales.

Le **8 mars 2026**, les citoyens seront appelés aux urnes pour élire les membres du Conseil communal et de la Municipalité. Une échéance démocratique essentielle, qui façonnera la vie de notre village pour les cinq années à venir.

Ce scrutin n'est pas qu'une formalité : c'est une invitation à s'engager. À faire entendre sa voix, à représenter ses concitoyens, à contribuer activement aux décisions qui touchent notre quotidien.

A cet effet, **nous recherchons des candidats motivés** :

**Pour le Conseil communal**, organe délibérant de notre commune ; Un lieu de débat, de décision et de représentation citoyenne.

**Pour la Municipalité**. Une équipe engagée pour piloter les projets et faire vivre notre commune au quotidien.

Notre commune a besoin de toutes les énergies. De voix nouvelles, de regards différents, de convictions sincères. Alors, pourquoi pas vous ? Pourquoi ne pas franchir le pas et devenir acteur de notre démocratie locale ?



## Spécial élections communales 2026 : séance d'information

Une séance d'information ouverte à toutes les personnes éligibles est organisée le **8 décembre prochain**. Venez poser vos questions, comprendre les rôles à pourvoir et échanger avec des élus en fonction.

Les candidatures seront ouvertes du **5 au 12 janvier 2026**, à déposer directement auprès de l'administration communale.

\$

## Spécial élections communales 2026 : votations

### Elections communales 2026 :

Le 8 mars 2026, les Communes vaudoises renouveleront leurs autorités, Conseil communal et Municipalité. Pour la Commune de Borex, ce sont 40 conseillers

communaux, 5 conseillers municipaux et 10 suppléants qui prendront leur nouvelle fonction pour la législature 2026-2031. Pour la Commune de Borex, les dates de scrutin sont les suivantes :

Dates	Conseil communal	Municipalité
8 mars 2026	Système majoritaire, 1 <sup>er</sup> tour	1 <sup>er</sup> tour
29 mars	Système majoritaire, 2 <sup>ème</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour éventuel
26 avril	Suppléants du Conseil, 1 <sup>er</sup> tour	1 <sup>er</sup> tour syndicature
17 mai	---	2 <sup>ème</sup> tour éventuel

### Quelles sont les personnes qui bénéficient du droit de vote ?

Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, domicilié dans la Commune, a le droit de participer aux scrutins.

Les personnes d'origines étrangères remplissant les conditions suivantes peuvent voter, élire et être élues sur le plan communal dans le Canton de Vaud :

- A) Bénéficier d'un permis B ou C en Suisse depuis 10 ans ;
- B) Résider dans le Canton de Vaud depuis 3 ans ;
- C) Avoir 18 ans révolus.

Une semaine pour passer  
**de citoyen à acteur.**

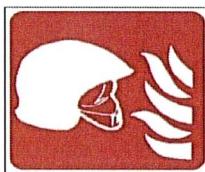
Dépôt des candidatures  
du **5 au 12 janvier**.

Elections communales générales 2026





## Prévention / sécurité



### CAMBRIOLAGES

Avec les vacances de Noël qui approchent, en cas d'absence prolongée, veuillez prendre les précautions nécessaires afin de montrer le moins possible que votre logement est inoccupé.

Des gestes simples, comme l'installation de minuteurs pour l'éclairage et la conservation du courrier à la Poste, peuvent décourager les cambrioleurs. Evitez également de publier sur les réseaux sociaux, avant votre retour de vacances.

### INCENDIES

Les bougies et décos créent une belle atmosphère durant la période de l'Avent. Malheureusement, elles représentent aussi un fort risque d'incendie. Ainsi, une simple bougie peut rapidement réduire en cendres tout un appartement, voire un immeuble. Statistiquement, le risque d'incendie dû aux bougies augmente tout au long de la période de l'avent. Le jour de Noël, ce type d'incendie arrive cinq fois plus souvent par rapport au reste de l'année. L'imprudence est donc à l'origine de la plupart de ces feux.

Assurez-vous donc que toutes les bougies sont éteintes quand vous quittez une pièce. Sinon, les enfants qui jouent, ou les animaux domestiques, pourraient les renverser et enflammer des objets inflammables.

Assurez-vous également de ne pas surcharger les prises électriques.

## Emondage des haies, élagage des arbres, chenilles et chiens

### RAPPEL A TOUS LES PROPRIÉTAIRES

#### EMONDAGE ET ELAGAGE :

Selon le règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons, la Municipalité de Borex rappelle à tous les propriétaires ou locataires de fonds que les haies, buissons, arbres et autres plantations aboutissant en bordure de routes et chemins publics, dans les courbes, intersections et aux sorties privées, doivent être émondés et élagués de manière à ce qu'ils n'empêtent pas sur le domaine public et ne gênent pas la circulation, la signalisation et la visibilité.

#### Haies :

- à la limite de la propriété ;
- à la hauteur maximale de **60 cm** lorsque la visibilité doit être maintenue et de **2 m** dans les autres cas.

#### Arbres :

- au bord des chaussées : à **5 m** de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à **2.5 m** de hauteur et à la limite de la propriété.

(les règlements sont disponibles sur le site internet de la commune)

#### CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

En vertu de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin.

Nous rappelons aux propriétaires, usufruitiers, fermiers ou locataires de fonds plantés de pins atteints par la chenille processionnaire, qu'ils sont tenus de détruire les nids dès leur apparition et, ce durant la période hivernale, soit jusqu'au 15 février 2025.



## RECENSEMENT DES CHIENS :

En exécution de la Loi sur la Police des chiens LPoC, tous les propriétaires de chiens sont tenus de les déclarer à l'Office de la population de Borex, dans les 15 jours dès leur acquisition, ou dans les 90 jours dès la naissance. Toute modification telle que vente, donation ou décès est également à déclarer dans les 15 jours, pour radiation.

De plus, chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile de son propriétaire.

Depuis 2002, tous les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire et être enregistrés par ce dernier dans la base de données AMICUS. Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la commune. [www.borex.ch](http://www.borex.ch)

## Rétrospective de l'année par la Société de développement

Sortie des jeunes : Le 13 septembre, une quinzaine de jeunes Pêche-lunes ont cuisiné de délicieuses pâtisseries grâce à Monsieur Claude Besnard, dans les cuisines de l'école de Genolier, avant d'aller pique-niquer au bois de Chêne.

Nous remercions Monsieur Besnard pour son soutien et son atelier pâtisserie.



Sortie des retraités : Le 21 août, une trentaine de retraités a saisi l'opportunité de visiter, dans le département du Doubs, une ancienne ferme pastorale et une ancienne scierie, avant de faire un tour en train d'époque, le tout accompagné d'un délicieux repas.





Le 6 septembre a eu lieu l'un des plus grands événements de la SDB : Borex en Fête !

Tout au long de la journée, enfants, ados et adultes ont pu s'initier à une multitude d'activités : tir à l'arc, laser game, arts du cirque, pétanque... et bien plus encore ! Sous un soleil radieux, une véritable ambiance de fête foraine a envahi Borex. Crêpes, churros et autres douceurs sucrées ont comblé les papilles des petits comme des grands.

La fête s'est prolongée autour d'un délicieux papet vaudois – suivi d'une soirée disco animée par un DJ autour d'un bar et de bons cocktails.

Cet événement festif a rassemblé bien au-delà des frontières communales, réunissant habitants, amis et visiteurs dans une ambiance chaleureuse et joyeuse. Nous remercions encore très chaleureusement tous les sponsors et bénévoles qui ont rendu cet événement possible.





## Informations diverses

### Agenda des manifestations

#### Séances du Conseil communal 2025 (ouvertes au public)

Le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025.

#### Manifestations :

Du 1<sup>er</sup> au 22 décembre 2025, Fenêtres de l'Avent.

Le dimanche 7 décembre 2025, à Borex, salle des Alisiers, Noël des retraités à midi et pour tous en soirée.

Fenêtre de l'Avent à la maison de commune, mardi 16 décembre 2025, dès 18h00, où une verrée sera servie.

Dimanche 4 janvier 2026, vœux du Syndic à la Salle des Alisiers, à 17h00.

Samedi 17 janvier 2026, sortie patinoire organisée par SDB.

Mardi 3 mars 2026, assemblée générale de la Société de développement.

Samedi 4 avril 2026, chasse aux œufs organisée par la SDB.

Dimanche 3 mai 2026, Fête des fleurs organisée par la SDB.

### Informations communales

#### En vente à l'administration

Carte de stationnement sur le territoire communal valable uniquement sur les places à temps limité au tarif de CHF 8.- la journée.

Sacs à ordures ménagères taxés de 17, 35, 60 et 110 litres.

Carte de 10 entrées pour la piscine intercommunale de Chéserex – CHF 63.-/adulte et CHF 45.-/enfant.

#### Carte dégriffée journalière Commune CFF :

Les cartes journalières dégriffées Commune (personnalisées) sont en vente par courriel, téléphone, ou directement au bureau du greffe (horaires d'ouverture).

Vu que le contingent total des cartes disponibles par jour est défini pour la Suisse entière, il est conseillé de s'y prendre à l'avance pour être certain d'en obtenir une ([admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)).

De plus, le prix est plus avantageux à l'achat 10 jours avant le départ.

### Décisions Conseil communal

#### Conseil communal du 16 juin 2025

Acceptation du préavis municipal 31-2025 concernant le rapport de gestion et comptes (exercice 2024).

Acceptation du préavis municipal 32-2025 concernant la reconduction du Dispositif d'investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN).

Acceptation du préavis municipal 33-2025 concernant une demande de crédit de CHF90'000.00 TTC destiné à financer la création de 2 nouvelles chambres de visite et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la route d'Arnex.

Acceptation du préavis municipal 34-2025 concernant une demande de crédit de CHF66'000.00 TTC destiné à financer le remplacement d'un exutoire d'eaux claires dans le cours d'eau le Nant-des-Dappes.

#### Conseil communal du 06 octobre 2025

Acceptation du préavis municipal 35-2025 concernant l'arrêté d'imposition 2026, avec toutefois un amendement sur les trois points d'augmentation demandés.

Acceptation du préavis municipal 36-2025 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF141'000.- pour la création d'une rétention sur les parcelles n°50 et 51, de Borex.

Le préavis 37-2025 a été provisoirement retiré et sera présenté au Conseil communal, le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Acceptation du préavis municipal 38-2025 concernant une demande de crédit de CHF66'500.- pour l'installation d'accumulateurs de courant.



## Carnet rose



La Commune de Borex a le plaisir d'annoncer la naissance de trois enfants, soit :

Malo Gilles David, né le 28.03.2025

Mael, né le 18.06.2025

Noah, né le 20.09.2025

## Communiqué de la Paroisse de La Dôle

**La paroisse de la Dôle** vous invite chaleureusement à un moment de rencontre et de solidarité ouvert à tous

### Dimanche 25 janvier à 10h15 à la grande salle de Signy

**Culte « Terre Nouvelle »** avec la participation du chœur Let's Gospels. **suivi d'un repas camerounais**

Poulet DG (sauce arachide et bananes plantains) accompagné de riz et d'une salade de fruits exotiques pour le dessert.

### **Venez soutenir l'action de la paroisse de la Dôle en faveur du Cameroun.**

Grâce à votre générosité, nous espérons accompagner des initiatives locales permettant une agriculture plus respectueuse de l'environnement, favorisant la biodiversité et la sécurité alimentaire, tout en soutenant les communautés locales.

*La participation au repas est libre*, chacun peut contribuer selon ses moyens pour soutenir le projet au Cameroun (prix indicatif 30.-)



## Horaires de la déchetterie intercommunale

### Horaires de la déchetterie durant la période des fêtes de fin d'année

Mercredi 24 décembre 2025

Jeudi 25 décembre 2025

Samedi 27 décembre 2025

Mercredi 31 décembre 2025

Jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026

Vendredi 02 janvier 2026

Samedi 03 janvier 2026

Ouverture exceptionnelle 16h00-18h00

Fermé

Ouverture 08h00-12h30

Ouverture exceptionnelle 16h00-18h00

Fermé

Fermé

Ouverture 08h00-12h30

### Ramassage des ordures ménagères

Durant les fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures ménagères est prévu les mardi 24 et 30 décembre 2025.



## Informations complémentaires de la Municipalité

### Fermeture des bureaux

Le Greffe Municipal, la Police des constructions et le Contrôle des habitants seront fermés du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026.

La Municipalité ne siégera pas durant cette période de fermeture.

Le Bureau de l'Office de la population et le Contrôle des habitants sera également fermé du 24 décembre 2025 au 16 janvier 2026, mais sera atteignable par téléphone uniquement, le matin de 08h30 à 11h30 (022.367.19.57).



**La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous le dimanche 4 janvier 2026, à 17h00, à la Salle des Alisiers, pour les traditionnels vœux.**

### Horaires de l'administration communale

#### **Greffé municipal et Police des constructions**

lundi 08h30 – 11h30  
mardi 08h30 – 11h30 et 15h00 – 18h00  
vendredi 08h30 – 11h30  
Email : [admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)  
Tél greffe : 022.367.13.33

Tél police des constructions : 022.367.20.07  
Email : [permis@borex.ch](mailto:permis@borex.ch)

#### **Contrôle de l'Habitant**

lundi 09h00 – 11h00 à Borex  
mercredi 07h00 – 10h00 à Crassier  
mercredi 15h00 – 18h00 à Borex  
jeudi 09h30 – 11h30 à Crassier  
vendredi 09h30 – 11h30 à Borex

Tél : 022.367.20.12  
Email : [cdh@borex.ch](mailto:cdh@borex.ch)

Vous avez des idées d'articles pour le Pêch'Lune, soumettez-nous vos propositions sur [admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)

Editeur du Pêch'Lune : Greffe communal, Au Village 13, 1277 Borex.